

heritage et compromis de vente

Par twinette, le 06/06/2021 à 09:24

bonjour nous avons signé un compromis de vente en février pour l'achat d'une maison avec 3 proprietaires.

Mais au moment d aller signé chez le notaire celui ci nous dit qu il attends I acte de propriete qui est est chez un autre notaire pour succession car I une des proprietaire est decedee en decembre cest donc sa fille qui a signé le compromis .

Ma question est la suivante

Avait t elle le droit de le signé ? car maintenant apres la signature du pret ils nous informent qu ils ne veulent plus vendre. Quels recours avons svp?